



N° 34/26

## MAIRIE D'OUZOUEUR SUR LOIRE

### ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MADAME CHRISTELLE GONDRY 2ème adjoint au Maire

Madame le Maire de la commune d'OUZOUEUR SUR LOIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération n°09/26a du conseil municipal en date du 20/03/2026, fixant à trois le nombre des adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Christelle GONDRY en qualité de deuxième adjointe au maire, en date du 20/03/2026.

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice des affaires scolaires, jeunesse et sports.

#### Arrête

**Article 1er :** En application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Christelle GONDRY, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire, est déléguée aux affaires concernant les affaires scolaires, le sport et la jeunesse. A ce titre, elle sera notamment en charge des affaires scolaires, du sport, de la jeunesse.

**Article 2 :** Délégation permanente est également donnée à Mme Christelle GONDRY, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire à l'effet de signer tous les documents, courriers mentionnés à l'art. 1 et engagement financier inférieur à 1 000 €, relatifs à sa délégation.

**Article 3 :** La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'ORLEANS (Loiret) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** La secrétaire générale est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète d'Orléans et Monsieur le Comptable Public du SGC de Gien.

Fait à OUZOUEUR SUR LOIRE, le mardi 24 mars 2026.

Notifié le  
Signature

26 mars 2026

Le Maire,  
Marie-Madeleine HAMARD

